

Grenoble, le 22 septembre 2013

RECTORAT

7, place Bir-Hakeim

CS 81065

38021 GRENOBLE CEDEX 1

Division des examens et concours

DEC 3 – Bureau 218

Rapport de jury
Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif
de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Président : Monsieur LABELLE Thierry

SESSION 2013

Epreuve écrite le vendredi 19 avril 2013

Epreuve orale les lundi 27 et mardi 28 mai 2013

Nombre de postes : 19 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrit / Liste complémentaire
160	113	54	19	0

LE CONCOURS :

Conditions d'accès :

Peuvent se présenter à l'examen professionnel d'accès au **grade de SAENES de classe supérieure** du corps des SAENES :

- Les fonctionnaires justifiant d'au moins **un an dans le 4ème échelon du grade de SAENES de classe normale** et d'au moins **trois années de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité consiste en la **rédaction d'une note ou d'une lettre administrative**, à l'aide d'un dossier à caractère professionnel ne pouvant excéder vingt-cinq pages. (Durée : trois heures - Coefficient : 2).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée de dix minutes au plus, **le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle**. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel, aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus pour l'exposé - coefficient : 3).

Les candidats :

Statistiques inscription :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	141
Hommes	19

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 - 39 ans	30 ans et -
49	96	54	1

Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par notes :

Epreuve	Absent	Note < 10	Note ≥ 10	CB	Moyenne
Ecrite	47	28	85	0	11.17

Statistique des candidats admissibles :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	47
Hommes	7

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 - 39 ans	30 ans et -
13	25	15	1

Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Conversation avec le jury	2	6	46	12.54

Statistiques des candidats admis :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	16
Hommes	3

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 - 39 ans	30 ans et -
5	8	6	0

L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Le sujet laissait peu de place à l'initiative du candidat. Les candidats ont eu beaucoup de mal à mettre en évidence leur savoir-faire ou, au contraire, de donner au jury les éléments pour juger de leurs compétences à rédiger une note. Face à un sujet très directif, le jury s'attendait à des copies de bien meilleur niveau.

Dans l'ensemble, les notes présentées sont bien trop scolaires et pas assez « professionnelles ». Les candidats ont le plus souvent peiné à trouver un plan pourtant annoncé. La recherche d'originalité n'a visiblement pas été récompensée car souvent hors sujet. Dans ce type de sujet, le candidat doit s'attacher à répondre le plus précisément possible à la demande en évitant trop de paraphrase.

Le jury retrouve encore trop de problèmes avec la langue française. De ce fait, ont été privilégiées les copies bien écrites, dans un style « professionnel », répondant très précisant au sujet et bénéficiant d'une organisation précise facilitant l'appropriation du sujet par le lecteur.

L'EPREUVE D'ADMISSION :

Le dossier constitue le premier contact entre le candidat et le jury. Le dossier doit donc être bien structuré et rédigé. Le jury doit percevoir facilement le parcours, les compétences acquises et celles transposables, les motivations et les ambitions légitimes des candidats. Le jury attache une attention particulière à ce niveau de l'épreuve aux erreurs de syntaxe, au vocabulaire imprécis ou non approprié et évidemment aux fautes d'orthographe.

La lecture du dossier donne une bonne idée de la personnalité du candidat, de son aptitude à synthétiser et à prendre du recul par rapport aux missions et aux problématiques rencontrées. Ses qualités se retrouvent le plus souvent dans l'exposé et les réponses du candidat.

Le plus grand nombre de candidats reste attaché à son expérience et manque de recul par rapport à son environnement. L'effort intellectuel à faire pour mettre en avant les compétences et les acquis est souvent difficile.

La méconnaissance du système éducatif voire de l'environnement de travail proche révèle une incompréhension du candidat quant à la finalité des tâches qu'il effectue et plus largement une incapacité à se situer dans un système. Le jury ne peut que sanctionner ces candidats. Quand le candidat a vraiment préparé son oral cela se sent, il se distingue des autres trop repliés sur leurs fonctions quotidiennes.

Le jury attend d'être convaincu par le candidat, il ne doit surtout pas ressentir du candidat qu'il s'agirait d'un dû suite au bon travail fourni dans ses fonctions actuelles ou passées. Les candidats qui ont montré une plus grande aisance, sans désinvolture, dans la prise de parole et l'échange sont valorisés.

Il convient véritablement que les candidats élargissent leur champ de connaissance.

Le président du jury,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Labelle', with a long horizontal stroke underneath.

Thierry Labelle